

L'Action Mondiale des Parlementaires renforce les capacités des parlementaires Centrafricains

*L'Action mondiale des parlementaires, en abrégé PGA en anglais, un réseau d'environ 1300 parlementaires, parvenant de toutes régions du monde, qui se mobilisent, dans leur capacité individuelle en tant que législateurs, pour un monde plus juste et équitable, a organisé du 13 au 14 octobre à Bangui dans le somptueux cadre de l'hémicycle de l'Assemblée nationale, des "Consultations sur la Justice et l'Etat de droit en République Centrafricaine". Il s'agit du tout premier grand festin intellectuel visant à informer les députés de la 5^e Législature des aspects du droit international et de la Justice internationale, et recueillir l'avis des parlementaires centrafricaines sur le Plan d'action en cours d'élaboration de PGA dont le Parlement centrafricain est membre. Cet atelier-consultation a été organisé grâce au soutien de l'Union Européenne (Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'Homme), les gouvernements de la Belgique, des Pays-Bas et de la Suisse. Mais aussi grâce à l'appui technique de plusieurs sommités intellectuelles et politiques de la RCA dont d'éminents universitaires, juristes et politologues pour la plupart. A l'issue de leurs travaux, les participants ont adopté une déclaration dite **Déclaration de Bangui pour la Justice et l'Etat de droit** (cf. p.5). Par cette déclaration, les députés centrafricain s'engagent à faire respecter les règles de l'Etat de droit et des droits de l'homme, les recommandations des Etats Généraux de la Justice de 2007, et le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale. En attendant d'y revenir en détail dans une prochaine édition, nous publions un mémento sur l'Action mondiale des parlementaires et la Déclaration issue des consultations des 13 et 14 octobre 2011.*

CE QU'IL FAUT RETENIR DE PGA

PGA est un réseau d'environ 1300 parlementaires, parvenant de toutes régions du monde, qui se mobilisent, dans leur capacité individuelle en tant que législateurs, pour un monde plus juste et équitable.

Ceci inclut entre autre les activités du programme de PGA dans le



de faiblesse juridique et matériel de la justice nationale. Plus des suspects sont poursuivis, plus un grand nombre des victimes bénéficient de leurs droits dont les plus importants, c'est de participer à la procédure pour exprimer leurs vue et préoccupations et d'obtenir réparation des préjudices

droit international et droits Humains, qui se focalisent sur la promotion de l'universalité et de l'efficacité du Statut de Rome de la CPI. En d'autres termes, le secrétariat de PGA, à New York et La Haye, **travaille avec les parlementaires des pays concernés qui s'engagent à pousser leurs gouvernements et représentants à ratifier le Statut de Rome et mettre en œuvre la législation pertinente au niveau domestique.**

PGA travaille avec les parlementaires centrafricains depuis 2005. Les membres de PGA au parlement, qui se sont formés en groupe national de PGA (depuis le 04 mai 2009 avec 10 membres actifs dont un président, un vice président, un rapporteur et un rapporteur adjoint), ont notamment contribué dans le processus de la révision du code pénal et du code de procédure pénale tels qu'adopté en septembre 2010.

Ce qu'il faut savoir, c'est que pour PGA, **l'universalité du statut de Rome et sa domestication** (c'est-à-dire son intégration dans l'arsenal juridique centrafricain, autrement dit la mise en œuvre du statut de Rome) est **une affaire des parlementaires en premier lieu.** Le gouvernement peut aussi

prendre l'initiative mais ce sont les parlementaires qui votent. Voilà pour quoi PGA privilégie et travaille en étroite collaboration avec les parlementaires.

Le projet de PGA en RCA consistera au renforcement des capacités des parlementaires, et aussi à comprendre leur force et faiblesse en terme d'atouts pour parvenir à une compréhension du Statut de Rome et son effectivité dans le système judiciaire. Tout cela doit contribuer à l'objectif principal de PGA : « la création d'un ordre international fondé sur le droit pour un monde plus équitable, sûr et démocratique ».

Bref: La RCA, pour l'universalité du statut de Rome, a déjà ratifié ledit statut. Il lui faut maintenant rendre les juridictions nationales compétentes pour les crimes internationaux de la compétence de la CPI. Cela permettra qu'un plus grand nombre des suspects soit poursuivi au niveau national à l'instar de JP BEMBA car il est établi que la CPI n'arrêtera pas tous les suspects, car il s'agit d'un devoir primaires de l'Etat centrafricain.

La CPI est une juridiction complémentaire. Elle intervient qu'en cas

Parmi les différentes actions de PGA, il y a la campagne de sensibilisation sur le statut de Rome. Pour la RCA, cela concerne le bureau de la CPI de Bangui, principalement l'unité de sensibilisation qui œuvre pour établir plus de visibilité dans les activités menées par la CPI, surtout concernant les affaires en cours touchant les victimes centrafricaines qui ont fait l'objet de crimes odieux par les hommes de Jean Pierre BEMBA aujourd'hui placé sous mandat d'arrêt par la CPI.

Comme autres préoccupations, il était question de prendre en compte dans la réforme de notre système judiciaire certaines dispositions contenues dans certains traités et conventions ratifiés par notre gouvernement en vue d'être en harmonie avec les autres Etats parties. Effectivement, certaines dispositions contenues dans le Traité de Rome ont été prises en compte dans le nouveau code pénal. D'autres préoccupations demeurent et PGA compte bien l'inscrire comme une priorité dans l'élaboration de son plan d'action future, à savoir entre autres des dispositions relatives à la consolidation de la paix en République Centrafricaine.

Source: Yacoub Boris, Consultant